

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 2 MAI 2017 A 19 HEURES 30**

### **COMPTE-RENDU**

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Eliane BAZIN, Annie CLAIR, Marie DAVID, Maryse JULIEN, Sylvain LASSABLIERE, Norbert MANUEL, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

**Absents excusés** : MM. et M<sup>mes</sup> Dam CA (pouvoir à M. Yves MEYER), Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Danielle LERICHE, Rachida MALTOUF (pouvoir à M. Francis SIGOIRE), Rémi MAURICE (pouvoir à M<sup>me</sup> Nathalie PELLET), Jacques RABELLINO (pouvoir à M<sup>me</sup> Annie CLAIR), Jean-Christophe SOINNE (pouvoir à M. Sylvain LASSABLIERE), Ysabel LANNEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M<sup>me</sup> Claire GOMEZ se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **1/ Participation citoyenne : présentation par M. le Lieutenant PERRIN, chef de la Brigade Territoriale Autonome de Montluel**

Monsieur le Lieutenant PERRIN présente le dispositif « Participation Citoyenne » précédemment dénommé « Voisins Vigilants », qui consiste à associer les acteurs locaux et les habitants à la sécurité de la commune.

Il s'agit d'un outil permettant de lutter notamment contre les cambriolages, dans le strict respect des libertés individuelles.

La commune, souhaitant s'engager dans ce dispositif, devra signer un protocole avec la Préfecture et la Gendarmerie. Une réunion publique sera organisée dans le but de trouver des référents volontaires pour assurer le lien avec la Gendarmerie.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Lieutenant PERRIN pour son intervention.

#### **2/ Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2017**

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

### **3/ Compte de gestion 2016 du service de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire rappelle que cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes (3CM), le 4 avril 2016, et que le Conseil est amené à s'exprimer sur des comptes arrêtés à cette date.

Il présente, sur écran, les tableaux correspondants.

Vote du Conseil : le compte de gestion est approuvé à l'unanimité

### **4/ Compte administratif 2016 du service de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion qui nous a été adressé par M. le Trésorier est rigoureusement identique au compte administratif de la commune arrêté au 4 avril 2016.

Monsieur le Maire quitte la salle, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité, sous la présidence du doyen, M. Yves MEYER.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Il remercie M<sup>me</sup> Myriam ROUX, secrétaire de mairie, pour l'assistance apportée par les services administratifs aux élus dans le cadre de l'exécution des opérations relatives aux différents budgets.

M. Norbert MANUEL intervient alors pour faire une présentation commentée, sur écran, de la situation financière de la commune.

Nous le remercions pour les synthèses remarquables qu'il a réalisées.

### **5/ Décisions modificatives n° 01/2017**

Monsieur le Maire présente les feuilles de calcul des taux d'imposition pour 2017 et le tableau de simulation remis par M. le Trésorier.

Il précise que les quelques écarts observés sont dus à des arrondis de calcul liés à un coefficient multiplicateur à six décimales.

Il propose que les taux officiels retenus pour 2017 soient ceux inscrits sur le tableau de simulation de M. le Trésorier, engendrant une recette prévisionnelle supérieure de 4 € à celle attendue lors du vote de la séance précédente.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente et commente ensuite les quelques transferts de crédits de la décision modificative n° 01/2017.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité.

## **6/ Modification des statuts de la 3CM**

Monsieur le Maire présente les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM). Il s'agit d'une mise à jour de ses compétences conformément à la Loi NOTRe.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

## **7/ Tarif des temps d'activité périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune organise les temps d'activité périscolaire depuis septembre 2014 en proposant aux enfants des écoles maternelle et élémentaire qui y sont inscrits, des activités encadrées par des animateurs (ATSEM pour la maternelle).

Il rappelle que l'organisation de ce service, imposé aux collectivités, a un coût qui n'est que partiellement pris en charge par les dotations de l'Etat, qui sont de 50 €/enfant/an.

Il est nécessaire de sensibiliser les parents d'élèves sur le coût élevé de ces TAP et leur demander une participation financière pour aider au financement du service et de ses animations.

Les parents d'élèves élus ont été informés lors des conseils d'écoles du mois de mars 2017.

Les tarifs, pour l'année scolaire 2017/2018, sont fixés comme suit :

- . cotisation annuelle pour une inscription surtrois jours : 55 €/enfant
- . cotisation annuelle pour une inscription sur deux jours : 50 €/enfant
- . cotisation annuelle pour une inscription sur un jour : 45 €/enfant

Le règlement sera à effectuer, par chèque à l'ordre du Trésor Public, au moment de l'inscription.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les tarifs proposés pour les TAP pour l'année scolaire 2017/2018.

## **8/ Reconduction du Projet éducatif territorial (P.E.D.T.)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les dispositions relatives au Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) encadrant prioritairement les activités proposées aux enfants des écoles primaires pendant le temps périscolaire.

Il s'agit aujourd'hui d'un engagement de poursuivre le cadre partenarial matérialisé par une convention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la reconduction du P.E.D.T. pour l'année scolaire 2017/2018, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **9/ Convention de mise en commun des agents de police municipale**

Monsieur le Maire présente la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM). Elle prévoit la mutualisation des policiers municipaux et garde-champêtre (pour La Boisse).

Il demande l'approbation du Conseil pour signer cette convention.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

### **10/ Frais de déplacement des élus : barème de remboursement des frais kilométriques**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de clarifier une délibération prise en mai 2014, en précisant que les indemnités kilométriques relatives aux frais de déplacement des élus sont calculées et remboursées sur la base du barème fourni annuellement par l'administration fiscale dans le cadre des déclarations des impôts sur le revenu.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

### **11/ Tirage au sort des jurés de Cour d'Assises**

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal, le logiciel informatique ne fonctionnant pas pour le tirage au sort.

### **12/ Echos des commissions**

#### **Commission affaires scolaires : M<sup>me</sup> Claire GOMEZ**

Les enfants de Grande Section de l'école maternelle partiront demain en classe verte, à Verrières-en-Forez. Le retour est prévu ce vendredi à 18h30.

Les enfants inscrits au TAP feront une sortie au poney-club de Béligneux, répartis en trois groupes, les jeudis 4, 11 mai et 1<sup>er</sup> juin.

Dans le cadre de l'appel à la solidarité, que nous avons relayé, concernant Laurette qui partira en Autriche pour y recevoir des soins, la famille organise, en partenariat avec Intermarché Meximieux, une vente de melons, les vendredi 12 et samedi 13 mai, de 8h30 à 20h.

La séance est levée à 21 heures 55.